

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 09/12/2021

Présents à la séance : 12
Date d'affichage : 23/12/2021

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, LIEVIN Daniel, PETITJEAN Cyril, RIVATTON Xavier, SEGON Astrid, FORAS Annie, BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE Erwan, MENOILLARD Aline, JOUFFROY Brigitte, ROUX Philippe.

Absents excusés : M. LAZZARONI Anthony donne procuration à BRETIN Christian.
Mme DAUVERGNE Eliane donne procuration à COLONAZET Nathalie.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à ROUX Philippe.

Secrétaire : M. PETITJEAN Cyril.

OBJET : FIXATION PRECISE DES DATES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU ET L'ADRESSE DU SITE INTERNET SUR LEQUEL CETTE PROCEDURE POURRA ÊTRE CONSULTEE - N°010/16.12.2021

Monsieur Philippe ROUX, Conseiller Délégué à l'Urbanisme présente le dossier.

L'article L153-47 du code de l'urbanisme dispose la mise à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations quant au projet de modification du PLU.

Conformément à la délibération du 2 juillet 2021 qui en définissait les modalités il convient aujourd'hui d'en préciser les dates ainsi que l'adresse du site internet sur lequel le dossier complet pourra être consulté.

La mise à disposition du public est proposée du 7 février au 7 mars 2022. Le dossier sera consultable sous forme papier aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la mairie : mairie-cousance.fr rubrique Plan Local d'Urbanisme.

Un élu pourra être sollicité à la demande pour toute demande de renseignement.

Un cahier sera également mis à disposition pour recueillir les éventuelles observations.

Du 24 au 29 janvier 2022 une annonce légale sera publiée annonçant les dates et les modalités de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de fixer précisément les dates de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU et l'adresse du site internet sur lequel cette procédure pourra être consultée.

Pour extrait conforme,
Le Maire - Christian BRETIN

